



*Notre association CIAP 72 est maintenant reconnue d'intérêt général au sens des articles 200-1b et 238 bis1-a du code général des impôts.*

*La loi du 18 01 2005 du CGI vous permet de déduire 66% de ce montant dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.*

## BULLETIN D'ADHESION 2025

Nom :

Prénom :

Structure :

Personne morale

Personne physique

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Adresse Mail :

J'adhère à l'association CIAP 72 pour un montant de 20 € (personne physique).

J'adhère à l'association CIAP 72 pour un montant de 35 € (personne morale).

J'adhère en soutenant plus particulièrement le fonctionnement de la CIAP avec une cotisation de soutien de .....€.

**Si vous êtes imposable, pour une adhésion de 50 € vous ne paierez que 17 € après déduction fiscale.**

Merci de renvoyer votre chèque à l'ordre de CIAP 72,  
Et à l'adresse : CIAP72, La Maison des Paysans,  
16 Avenue Georges Auric 72000 Le Mans

Fait à  
Le

Signature